



Doc. 13456  
09 avril 2014

## Un travail décent pour tous

### Amendement<sup>1</sup> n° 2

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 7.5, insérer le paragraphe suivant:*

"de mettre à profit les relations avec les syndicats et d'instaurer un dialogue afin de comprendre leurs revendications et de garantir la participation des travailleurs aux discussions relatives à leurs droits;"

*Déposé par:*

KOX Tiny, Pays-Bas, GUE  
DRAGASAKIS Ioannis, Grèce, GUE  
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE  
GÜR Nazmi, Turquie, GUE  
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE  
KONEČNÁ Kateřina, République tchèque, GUE  
LOUKAIDES George, Chypre, GUE  
PETRENCO Grigore, République de Moldova, GUE  
VALAVANI Olga-Nantia, Grèce, GUE  
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

---

1. 2014 - Deuxième partie de session

